



DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : Mireille SPIESS

☎ : 03 82 47 15 38

☎ : 03 82 22 62 61

✉ : mspiess@mairie-homecourt.fr

Réf. : IW/MS -

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE HOMECOURT

En application de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, figurent parmi les membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- un représentant d'associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- un représentant des associations des personnes handicapées,

Pour cela, lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant une liste comportant au moins trois personnes.

Les associations ayant même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège social dans le département,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS.

Les listes de personnes présentées par les associations concernées devront parvenir en Mairie au plus tard le 22 juillet 2020

Homécourt, le 6 juillet 2020

Le Maire,

Président du CCAS

Jean TONIOLO

